

OFFRE DE MATIÈRES PREMIÈRES OPIACÉES ET DEMANDE D'OPIACÉS POUR LES BESOINS MÉDICAUX ET SCIENTIFIQUES

Introduction

1. Conformément au mandat qui lui a été confié dans la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972¹ et dans les résolutions pertinentes du Conseil économique et social et de la Commission des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) examine régulièrement les questions touchant à l'offre et à la demande d'opiacés utilisés à des fins licites et s'attache à assurer un équilibre durable entre les deux. La présente section contient une analyse de la situation actuelle reposant sur les données communiquées par les gouvernements².

2. L'analyse ci-après est fondée sur un examen des données concernant les matières premières opiacées, ainsi que les opiacés fabriqués à partir de ces matières premières. Dans cette analyse, une distinction est établie entre, d'une part, les matières premières riches en morphine et les opiacés qui en sont dérivés et, d'autre part, les matières premières riches en thébaïne et les opiacés qui en sont dérivés, conformément à la méthodologie adoptée par l'OICS. La culture d'opium riche en codéine est indiquée séparément dans le tableau 1 pour deux pays, mais elle est intégrée aux chiffres se rapportant à l'opium riche en morphine dans le tableau 2, pour le calcul global de l'offre et de la demande, dans l'attente de la mise au point d'un système permettant de calculer la quantité en équivalent codéine. L'offre mondiale de matières premières opiacées est calculée à partir des chiffres de la production et des stocks. La demande mondiale est évaluée à partir des données relatives à l'utilisation totale de matières premières opiacées pour la fabrication de tous les opiacés (voir par. 24 ci-dessous). Les données concernant la consommation et les stocks totaux d'opiacés sont aussi prises en considération, lorsqu'il y a lieu.

3. La présente analyse vient compléter les observations sur les statistiques communiquées pour les différentes matières premières opiacées tirées du pavot à opium (opium, paille de pavot et concentré de paille de pavot) et les opiacés qui en sont dérivés. Les lecteurs sont invités à consulter ces observations, dans la deuxième partie du présent rapport, pour obtenir des informations plus approfondies sur l'évolution à long terme de la situation concernant les différentes

substances. Dans la présente analyse, on s'intéresse surtout aux quatre dernières années pour lesquelles des données statistiques sont disponibles. Les chiffres de la production pour 2015 et 2016 sont basés sur les statistiques préliminaires et les évaluations communiquées par les principaux pays producteurs³, alors que les chiffres de la demande de matières premières opiacées et d'opiacés qui en sont dérivés se fondent sur les projections établies par l'OICS à partir des tendances observées par le passé et tiennent compte des évaluations pertinentes communiquées par les gouvernements.

4. Enfin, l'OICS examine les tendances de la consommation mondiale de l'ensemble des opiacés et des opioïdes synthétiques pour la période de 20 ans allant de 1995 à 2014. Cette analyse offre un éclairage sur l'évolution, au fil des ans, de la part relative des opiacés tirés du pavot à opium dans la consommation mondiale d'opioïdes.

Offre de matières premières opiacées

Culture du pavot à opium aux fins de l'extraction d'alcaloïdes

5. Le tableau 1 donne des informations sur la superficie des cultures de pavot à opium (*Papaver somniferum*) utilisé pour l'extraction d'alcaloïdes dans les principaux pays producteurs, en distinguant, le cas échéant, les variétés riches en morphine, riches en thébaïne et riches en codéine. Lorsqu'elle existe, une évaluation de la superficie des cultures de ces trois types de matières premières est indiquée pour chaque année. Des données sur la superficieensemencée et la superficie effectivement récoltée sont fournies pour toutes les années où elles sont disponibles.

6. En 2014, la superficieensemencée en pavot à opium riche en morphine dans les principaux pays producteurs a diminué par rapport à 2013 en Australie et en France, mais a légèrement augmenté en Turquie et est restée stable en Espagne et en Inde. En Hongrie, la superficie effectivement récoltée a plus que doublé en 2014. En Australie, la superficie effectivement récoltée a diminué de 37% par rapport à l'année précédente, ce qui peut s'expliquer par une augmentation de la part de la culture du pavot à opium riche en codéine dans le pays. En France, la superficie de pavot à opium riche en morphine effectivement récoltée a reculé

¹Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 976, n° 14152.

²Il n'a pas été tenu compte dans cette analyse des données concernant la Chine et la République populaire démocratique de Corée, dont la production de matières premières opiacées est exclusivement destinée à la consommation intérieure. Il n'a pas non plus été tenu compte des données relatives à l'utilisation de l'opium saisie autorisée à des fins licites en République islamique d'Iran, ni de la demande d'opiacés dérivés de cet opium.

³Ces chiffres ont été ajustés, au besoin, en fonction de la teneur en alcaloïdes pouvant être extraits des matières premières en question au moyen d'un traitement industriel.

Tableau 1. Culture du pavot à opium riche en morphine, du pavot à opium riche en thébaïne et du pavot à opium riche en codéine, 2011-2016

(Superficie estimée confirmée par l'Organe international de contrôle des stupéfiants, superficie ensemencée et superficie récoltée, en hectares)

	2011	2012	2013	2014	2015 ^a	2016 ^b
Australie						
Pavot à opium riche en morphine						
Superficie estimée	14 050 ^c	15 960 ^c	11 100 ^c	11 008	15 080	11 410
Superficie ensemencée	11 832 ^c	11 194 ^c	12 407 ^c	8 890	8 008	..
Superficie effectivement récoltée	10 973 ^c	8 352	11 484 ^c	7 210	7 410	..
Pavot à opium riche en thébaïne						
Superficie estimée	13 580	12 390	12 000	17 600	9 700	7 375
Superficie ensemencée	13 165	12 191	16 139	14 015	9 531	..
Superficie effectivement récoltée	13 024	11 559	15 399	12 135	9 099	..
Pavot à opium riche en codéine						
Superficie estimée	—	—	—	2 900	5 220	662
Superficie ensemencée	—	—	—	2 549	4 542	..
Superficie effectivement récoltée	—	—	—	2 117	4 450	..
Pavot à opium riche en morphine, en thébaïne et en codéine						
Total, superficie estimée	27 630	28 350	23 100	31 508	30 000	19 447
Total, superficie ensemencée	24 997	23 385	28 546	25 454	22 081	..
Total, superficie effectivement récoltée	23 997	19 911	26 883	21 462	20 959	..
Espagne						
Pavot à opium riche en morphine						
Superficie estimée	8 500	10 000	10 100	9 742	9 790 ^b	10 020
Superficie ensemencée	9 771	8 762	8 700	8 521
Superficie effectivement récoltée	9 488	8 762	8 700	8 521
Pavot à opium riche en thébaïne						
Superficie estimée	5 500	2 000	3 800	4 306	4 551	5 980
Superficie ensemencée	186	3 572	3 574	5 201
Superficie effectivement récoltée	186	3 572	3 574	5 201
Pavot à opium riche en morphine et en thébaïne						
Total, superficie estimée	14 000	12 000	13 900	14 048	14 341	16 000
Total, superficie ensemencée	9 957	12 334	12 274	13 722
Total, superficie effectivement récoltée	9 674	12 334	12 274	13 722
France						
Pavot à opium riche en morphine						
Superficie estimée	8 978	11 000	11 000 ^c	11 000	8 700	5 895
Superficie ensemencée	9 370	8 960	10 625 ^c	9 900	8 827	..
Superficie effectivement récoltée	8 592	8 680	10 209 ^c	9 060	8 450	..
Pavot à opium riche en thébaïne						
Superficie estimée	3 922	2 000	2 000	2 000	—	945
Superficie ensemencée	930	1 210	900	950	—	..
Superficie effectivement récoltée	110	1 190	741	908	—	..
Pavot à opium riche en codéine						
Superficie estimée	—	—	—	2 050	3 000	3 500
Superficie ensemencée	—	—	—	2 050	2 994	..
Superficie effectivement récoltée	—	—	—	1 859	2 827	..

Tableau 1. (suite)

	2011	2012	2013	2014	2015 ^a	2016 ^b
Pavot à opium riche en morphine, en thébaïne et en codéine						
Total, superficie estimée	12 900	13 000	13 000	15 050	11 700	12 000
Total, superficie ensemencée	10 300	10 170	11 525	12 900	11 821	..
Total, superficie effectivement récoltée	8 702	9 870	10 950	11 827	11 000	..
Hongrie						
Pavot à opium riche en morphine						
Superficie estimée	7 000	9 500	11 800	8 500	11 000	7 300
Superficie ensemencée	7 972	10 005	7 008	6 534	6 210	..
Superficie effectivement récoltée	6 025	3 929	2 600	5 560	5 120	..
Pavot à opium riche en thébaïne						
Superficie estimée	3 720	3 000	5 100	—	2 500	2 500
Superficie ensemencée	2 399	3 351	3 252	—	790	..
Superficie effectivement récoltée	1 532	911	1 300	—	460	..
Pavot à opium riche en morphine et en thébaïne						
Total, superficie estimée	10 720	12 500	16 900	8 500	13 500	9 800
Total, superficie ensemencée	10 371	13 356	10 260	6 534	7 000	..
Total, superficie effectivement récoltée	7 557	4 840	3 900	5 560	5 580	..
Inde						
Pavot à opium riche en morphine						
Total, superficie estimée	22 000	21 220	5 240	5 893	16 000	6 900
Total, superficie ensemencée	17 262	16 021	5 859	5 794 ^d	5 938	..
Total, superficie effectivement récoltée	16 518	12 092	5 619	5 329 ^d	5 423	..
Turquie						
Pavot à opium riche en morphine						
Total, superficie estimée ^f	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Total, superficie ensemencée	61 368	37 252	36 576	39 976	66 912	..
Total, superficie effectivement récoltée	54 911	13 511	32 277	26 621	61 591	..

Note: Un champ en rouge signifie que l'évaluation totale correspondante, pour le pavot à opium riche en morphine, le pavot à opium riche en thébaïne ou le pavot à opium riche en codéine, a été dépassée. Deux points (..) indiquent que les données ne sont pas disponibles. Les chiffres qui ne sont pas basés sur des rapports officiels (formulaire B et formulaire C) sont en italique.

^aLes chiffres correspondant aux superficies ensemencées et aux superficies effectivement récoltées pour 2015 sont basés sur des données préliminaires communiquées à l'OICS par les gouvernements.

^bLes chiffres pour 2016 sont basés sur les évaluations communiquées à l'OICS par les gouvernements.

^cLes chiffres correspondant à la superficie des cultures de pavot à opium riche en morphine en Australie et en France tiennent compte des cultures d'une variété de pavot à opium riche en codéine. En raison de l'augmentation de la culture du pavot à opium riche en codéine, ces données sont présentées séparément pour 2014, 2015 et 2016.

^dLa superficie totale ensemencée et la superficie effectivement récoltée sont basées sur des informations officielles préliminaires communiquées à l'OICS par l'Inde en février 2015. L'OICS suit la question avec le Gouvernement.

^eD'après les données communiquées dans le formulaire B pour 2015. L'OICS suit la question avec le Gouvernement.

^fEstimation de la superficie maximale disponible pour les cultures.

de 11 % par rapport à l'année précédente. En 2014, la superficie effectivement récoltée en Turquie a baissé de 18 % par rapport à l'année précédente.

7. L'Inde est le seul pays producteur d'opium inclus dans la présente analyse⁴. Après avoir été réduite de 75 %

⁴Les informations relatives à l'opium sont basées sur des informations officielles préliminaires communiquées à l'OICS par l'Inde en février 2015. L'OICS suit la question avec le Gouvernement.

en 2013, la culture du pavot à opium est restée quasiment stable dans ce pays en 2014, la superficie effectivement récoltée étant de 5 329 hectares. La superficie totale ensemencée en pavot à opium riche en morphine dans les principaux pays producteurs a représenté 69 % de la superficie totale estimée.

8. En 2014, la culture du pavot à opium riche en thébaïne, exprimée en superficie effectivement récoltée, a

augmenté en France (de 23 %) et en Espagne (de 46 %) et a baissé en Australie (de 21%). La Hongrie n'a pas cultivé de pavot à opium riche en thébaïne en 2014. La superficie totale ensemencée dans les principaux pays producteurs a représenté 84 % de la superficie totale estimée.

9. En 2014, la superficie de pavot à opium riche en codéine effectivement récoltée a atteint 2 117 hectares en Australie et 1 859 hectares en France. La superficie totale ensemencée en pavot à opium riche en codéine dans ces pays a représenté 93 % de la superficie totale estimée. Les deux pays devraient encore augmenter leur culture en 2015.

10. Les données préliminaires pour 2015 révèlent une hausse de 12 % de la superficie totale estimée de pavot à opium riche en morphine récoltée dans les principaux pays producteurs, ce qui peut s'expliquer par l'augmentation (de 131 %) attendue de la superficie récoltée en Turquie pour la même année. En 2015, la culture du pavot à opium riche en thébaïne, exprimée en hectares récoltés, devrait diminuer de 25 % en Australie et augmenter de 46 % en Espagne. Il n'est pas prévu que la France cultive du pavot à opium riche en thébaïne en 2015. En revanche, après une interruption en 2014, la Hongrie devrait recommencer à cultiver cette variété de pavot en 2015. L'Australie et la France, qui sont les seules parmi les principaux pays producteurs à cultiver du pavot à opium riche en codéine, devraient l'une comme l'autre accroître leur culture en 2015.

11. Pour 2016, les évaluations des superficies consacrées à la culture du pavot à opium riche en morphine n'augmenteront par rapport à 2015 qu'en Espagne et baisseront dans la plupart des principaux pays producteurs. La culture du pavot à opium riche en morphine devrait rester stable en Turquie. S'agissant de la culture du pavot à opium riche en thébaïne, l'Australie a revu ses évaluations à la baisse, tandis que l'Espagne et la France ont augmenté la superficie consacrée à cette culture. En ce qui concerne la Hongrie, les évaluations pour 2016 sont les mêmes que pour 2015. L'Australie prévoit une baisse spectaculaire de la culture du pavot à opium riche en codéine pour 2016, dont la superficie devrait tomber à 662 hectares (contre 5 220 hectares en 2015), tandis que la France prévoit une augmentation.

12. L'OICS a noté l'augmentation de la culture du pavot à opium riche en noscapine dans certains pays producteurs et a décidé de demander à tous les pays de rendre compte de manière adéquate des quantités d'opiacés placés sous contrôle international issus de la culture de cette variété spécifique, ou de toute autre variété de pavot à opium.

Production de matières premières opiacées

13. Les tableaux 2 et 3 présentent un aperçu de la production et de la demande mondiales de matières premières opiacées riches en morphine et riches en thébaïne, respectivement, pour la période 2011-2016.

14. La production totale de matières premières opiacées riches en morphine des principaux pays producteurs a atteint 534 tonnes⁵ équivalent morphine en 2014 (voir tableau 2). L'Australie, avec 176 tonnes, est demeurée le principal producteur en 2014, suivie de la France, l'Espagne et la Turquie, dans l'ordre décroissant. L'Australie a assuré 33 % de la production mondiale exprimée en équivalent morphine.

15. La production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine devrait s'établir à quelque 626 tonnes équivalent morphine en 2015. Sur cette quantité, la paille de pavot représentera 596 tonnes (95 %) et l'opium 30 tonnes (5 %). En 2015, les principaux producteurs seront la France (33 % de la production totale), suivie par la Turquie (18 %), l'Australie (18 %) et l'Espagne (11 %). Pour la première fois depuis plusieurs années, l'Australie ne sera pas le producteur principal. Ensemble, la France, la Turquie, l'Australie et l'Espagne devraient fournir en 2015 environ 80 % de la production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine.

16. Selon les informations communiquées par les gouvernements des principaux pays producteurs dans le formulaire B pour 2016, la production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine devrait atteindre 739 tonnes équivalent morphine en 2016, principalement en raison des évaluations en hausse de l'Australie, qui devrait redevenir le principal producteur, et de l'Espagne.

17. En 2014, la production mondiale totale de matières premières opiacées riches en thébaïne a été de 363 tonnes⁶ équivalent thébaïne (voir le tableau 3), l'Australie assurant 74 % de cette production, l'Espagne 21 %, la France 3 %, et l'Inde et la Hongrie 1 % chacune. En Espagne, la production a plus que doublé par rapport à 2013, pour atteindre 77 tonnes, mais elle a reculé en Australie (de 312 à 268 tonnes) et en Hongrie (de 4 à 2 tonnes), et elle a légèrement augmenté en France (de 9 à 12 tonnes). En

⁵L'analyse se fonde essentiellement sur les matières premières obtenues à partir du pavot à opium riche en morphine, mais tient aussi compte de la morphine contenue dans le pavot à opium riche en thébaïne ainsi que dans le pavot à opium riche en codéine, lorsqu'il y a lieu.

⁶L'analyse se fonde essentiellement sur les matières premières obtenues à partir du pavot à opium riche en thébaïne, mais tient compte aussi de la thébaïne contenue dans le pavot à opium riche en morphine, lorsqu'il y a lieu.

Inde, la quantité de thébaïne directement extraite de l'opium a légèrement diminué, passant de 4 tonnes en 2013 à 3 tonnes en 2014.

18. La production mondiale de matières premières opiacées riches en thébaïne devrait atteindre environ

376 tonnes équivalent thébaïne en 2015 en raison de la légère augmentation en France et en Hongrie. L'Australie, l'Espagne et la France devraient assurer environ 95 % de la production mondiale de matières premières opiacées riches en thébaïne en 2015.

Tableau 2. Matières premières opiacées riches en morphine: production, demande, différence entre les deux^a et stocks, en tonnes équivalent morphine, 2011-2016

	2011	2012	2013	2014	2015 ^b	2016 ^c
Australie						
Production	113	174	190	176	112	209
Espagne						
Production	73	83	83	87	70	177
France						
Production	71	92	101	119	204	163
Hongrie						
Production	13	9	7	15	36	22
Inde						
Production	87	83	44	31	30	34
Turquie						
Production	164	14	67	43	113	96
Autres pays						
Production	20	22	24	63	61	38
(1) Production totale	541	477	516	534	626	739
Demande						
Opium	59	59	57	49	40 ^d	35 ^d
Paille de pavot et concentré de paille de pavot	354	397	395	422	420 ^d	445 ^d
(2) Demande totale de matières premières opiacées	413	456	452	471	460^d	480^d
(3) Demande totale d'opiacés pour les besoins médicaux et scientifiques^e	391	415	373	416	410^d	420^d
Différence (1) moins (2)	128	21	64	63	166^d	259^d
Différence (1) moins (3)	150	62	143	118	216^d	319^d
Stocks						
Opium	113	132	97	77
Paille de pavot	285	241	321	277
Concentré de paille de pavot	95	110	128	141
Total des stocks de matières premières opiacées	493	483	546	495	661	920
Total des stocks de tous les opiacés	369	428	509	574

Note: Deux points (.) indiquent que les données ne sont pas disponibles.

^aPour de plus amples informations sur la différence entre l'offre (stocks et production) et la demande de matières premières opiacées riches en morphine, voir le paragraphe 29.

^bLes chiffres pour 2015 sont basés sur des données préliminaires communiquées à l'OICS par les gouvernements.

^cLes chiffres pour 2016 sont basés sur les évaluations communiquées à l'OICS par les gouvernements.

^dÉvaluation établie par le secrétariat de l'OICS.

^eÀ l'exclusion de la demande de substances non visées par la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972.

Tableau 3. Matières premières opiacées riches en thébaïne: production, demande, différence entre les deux^a et stocks, en tonnes équivalent thébaïne, 2011-2016

	2011	2012	2013	2014	2015 ^b	2016 ^c
Australie						
Production	230	231	312	268	268	174
Espagne^d						
Production	22	31	34	77	73	93
France^d						
Production	10	14	9	12	20	21
Hongrie						
Production	3	3	4	2	11	17
Inde						
Thébaïne extraite de l'opium	9	8	4	3	3	3
Autres pays						
Thébaïne extraite de la paille de pavot riche en morphine (M)	1	1	1	1	1	1
(1) Production totale	275	288	364	363	376	309
Demande						
Opium	6	6	6	5	6 ^e	6 ^e
Paille de pavot et concentré de paille de pavot	220	255	229	197	234 ^e	254 ^e
(2) Demande totale de matières premières opiacées	226	261	235	202	240^e	260^e
(3) Demande totale d'opiacés pour les besoins médicaux et scientifiques^f	107	124	108	151	160^e	180^e
Différence (1) moins (2)	49	27	129	161	136	49
Différence (1) moins (3)	168	164	256	212	216	129
Stocks						
Opium	11	13	10	8
Paille de pavot	85	81	160	127
Concentré de paille de pavot	83	89	95	152
Total des stocks de matières premières opiacées	179	183	265	287	423	472
Total des stocks de tous les opiacés	196	225	233	225

Note: Deux points (. .) indiquent que les données ne sont pas disponibles.

^aPour de plus amples informations sur la différence entre l'offre (stocks et production) et la demande de matières premières opiacées riches en thébaïne, voir le paragraphe 30.

^bLes chiffres pour 2015 sont basés sur des données préliminaires communiquées à l'OICS par les gouvernements.

^cLes chiffres pour 2016 sont basés sur les évaluations communiquées à l'OICS par les gouvernements.

^dEn Espagne et en France, de grandes quantités de thébaïne sont extraites de la paille de pavot riche en morphine, en sus de celles tirées de la paille de pavot riche en thébaïne.

^eÉvaluation établie par le secrétariat de l'OICS.

^fÀ l'exclusion de la demande de substances non visées par la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972.

19. La production de matières premières opiacées riches en thébaïne devrait baisser en 2016 pour s'établir à 309 tonnes, principalement du fait de la baisse prévue en Australie (qui devrait être d'environ 35%). Comme les années précédentes, en 2015 et en 2016, la production effective de matières premières opiacées pourrait sensiblement différer des évaluations, en raison de divers facteurs, notamment des conditions météorologiques.

Stocks mondiaux de matières premières opiacées et d'opiacés dérivés de ces matières premières

20. Comme le montre le tableau 2, les stocks de matières premières opiacées riches en morphine (paille de pavot, concentré de paille de pavot et opium) s'élevaient à environ 495 tonnes équivalent morphine à la fin de 2014. Ces stocks étaient considérés comme suffisants pour couvrir pendant 13 mois, à son niveau prévu pour 2015, la demande mondiale des fabricants. En 2014, l'Espagne était le pays qui détenait les stocks les plus importants de matières premières opiacées (113 tonnes équivalent morphine, principalement sous forme de paille de pavot et de concentré de paille de pavot), suivie de la France (111 tonnes), de la Turquie (61 tonnes), de l'Inde (60 tonnes, entièrement sous forme d'opium), de l'Australie (55 tonnes) et des États-Unis (38 tonnes). À eux six, ces pays détenaient 89% des stocks mondiaux de matières premières opiacées riches en morphine. Les stocks restants étaient détenus par d'autres pays producteurs et des pays importateurs de matières premières opiacées.

21. Les stocks de matières premières opiacées riches en thébaïne (paille de pavot, concentré de paille de pavot et opium) ont augmenté pour atteindre quelque 287 tonnes équivalent thébaïne à la fin de 2014. Ces stocks sont suffisants pour répondre pendant environ 14 mois, à son niveau prévu pour 2015, à la demande mondiale des fabricants (voir le tableau 3). L'Australie et les États-Unis détenaient environ 80% du total mondial en 2014, les stocks restants étant détenus par des pays producteurs de plus petites quantités et des pays importateurs de ces matières premières.

22. À la fin de 2014, les stocks mondiaux d'opiacés dérivés de matières premières riches en morphine, détenus principalement sous forme de codéine et de morphine (574 tonnes équivalent morphine), étaient suffisants pour répondre à la demande mondiale pendant 17 mois environ. D'après les données communiquées par les gouvernements, les stocks totaux d'opiacés et de matières premières opiacées sont pleinement suffisants pour satisfaire la demande d'opiacés dérivés de la morphine à des fins médicales et scientifiques.

23. Les stocks mondiaux d'opiacés dérivés de matières premières riches en thébaïne (oxycodone, thébaïne et, en petite quantité, oxymorphone) ont diminué pour s'établir à 225 tonnes équivalent thébaïne à la fin de 2014 et étaient suffisants pour satisfaire la demande mondiale d'opiacés dérivés de la thébaïne à des fins médicales et scientifiques pendant 17 mois environ.

Demande d'opiacés

24. Comme il est indiqué ci-dessous, l'OICS mesure la demande d'opiacés de deux façons, en se fondant: *a)* sur l'utilisation des matières premières opiacées, pour tenir compte de la demande des fabricants; et *b)* sur la consommation mondiale de l'ensemble des opiacés placés sous contrôle au titre de la Convention de 1961 à des fins médicales et scientifiques⁷.

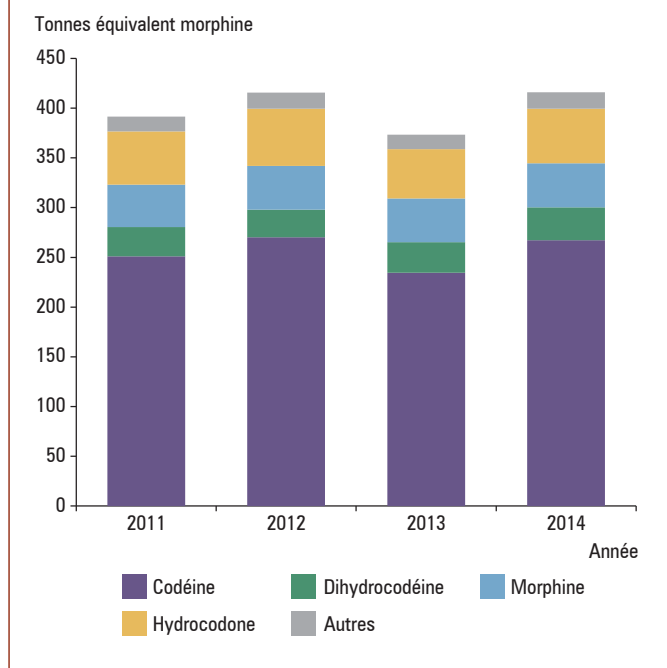
Demande de matières premières opiacées émanant des fabricants mesurée à partir de l'utilisation des matières premières

25. En 2014, la demande mondiale de matières premières opiacées riches en morphine a augmenté, atteignant 471 tonnes équivalent morphine, mais elle devrait légèrement baisser en 2015 (à environ 460 tonnes) en raison de la diminution de la demande d'opium. Elle devrait remonter à environ 480 tonnes en 2016.

26. La demande mondiale de matières premières opiacées riches en thébaïne émanant des fabricants est en baisse depuis 2012, probablement en raison des restrictions sur les médicaments soumis à prescription mises en place aux États-Unis, marché principal. En 2014, la demande totale a diminué pour s'établir à 202 tonnes équivalent thébaïne, contre 235 tonnes en 2013. La demande mondiale de matières premières riches en thébaïne devrait augmenter pour atteindre environ 240 tonnes équivalent thébaïne en 2015 et 260 tonnes en 2016.

⁷Avant 2003, l'OICS mesurait la demande mondiale en se fondant uniquement sur la consommation mondiale, exprimée en équivalent morphine, des principaux opiacés placés sous contrôle au titre de la Convention de 1961. Le recours à cette méthode approximative ne permettait toutefois pas de prendre en considération les éléments suivants: *a)* demande de stupéfiants dont l'usage est moins courant; *b)* demande de substances qui, tout en n'étant pas placées sous contrôle au titre de la Convention de 1961, sont fabriquées à partir de matières premières opiacées et pour la consommation desquelles l'OICS ne dispose pas de données; et *c)* fluctuations de l'utilisation des matières premières dues à une évolution du marché anticipée par les fabricants en ce qui concerne, notamment, les ventes d'opiacés, la variation du prix des matières premières ou des opiacés, etc.

Figure I. Consommation d'opiacés fabriqués à partir de la morphine, en tonnes équivalent morphine, 2011-2014



Demande d'opiacés, exprimée en quantités consommées

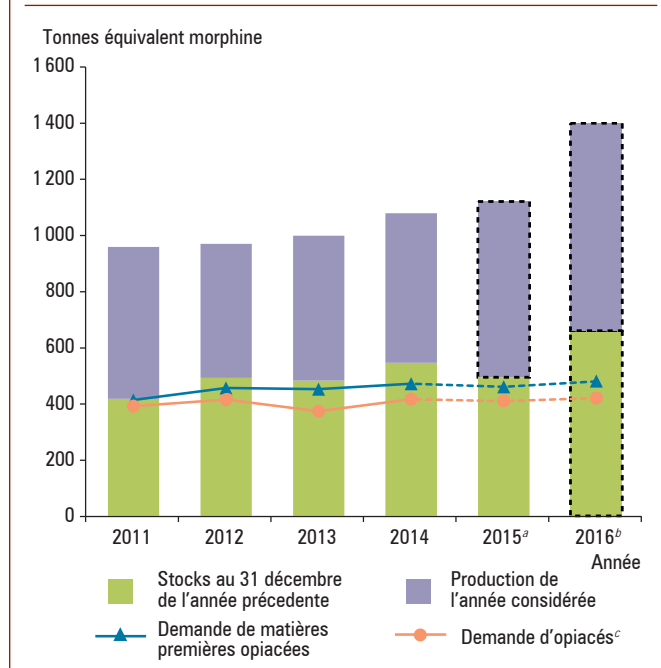
27. La figure I présente la consommation, ventilée par principaux stupéfiants et exprimée en équivalent morphine, des opiacés dérivés de la morphine. La codéine et l'hydrocodone sont les opiacés dérivés de la morphine les plus consommés. La demande mondiale d'opiacés dérivés de la morphine a augmenté depuis 2011, avec des fluctuations, pour atteindre 416 tonnes équivalent morphine en 2014.

28. La demande d'opiacés dérivés de la thébaïne, concentrée principalement aux États-Unis, a fortement augmenté depuis la fin des années 90. Comme pour les opiacés dérivés de la morphine, la demande mondiale d'opiacés dérivés de la thébaïne a augmenté en 2014, se situant à 151 tonnes. Elle devrait croître ces prochaines années, en partie parce que la consommation devrait augmenter dans des pays autres que les États-Unis. À l'échelle mondiale, la demande devrait s'élever à quelque 160 tonnes équivalent thébaïne en 2015 et 180 tonnes en 2016.

Différence entre l'offre et la demande de matières premières opiacées

29. La production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine dépasse la demande mondiale depuis 2009. Les stocks se sont donc accrus, malgré

Figure II. Offre et demande de matières premières opiacées riches en morphine, en tonnes équivalent morphine, 2011-2016



^aLes données relatives à la production et à la demande pour 2015 sont fondées sur des données préliminaires (pointillés) communiquées par les gouvernements.

^bLes données pour 2016 sont fondées sur les évaluations (pointillés) communiquées par les gouvernements.

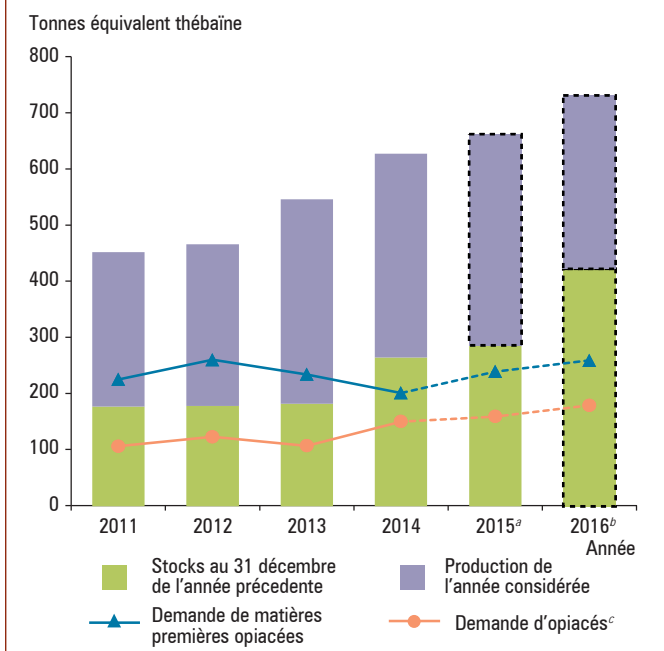
^cÀ l'exclusion des substances qui ne sont pas visées par la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972

quelques fluctuations. En 2014, ils sont descendus à 495 tonnes équivalent morphine et étaient suffisants pour répondre à la demande mondiale prévue pendant environ 13 mois (voir fig. II)⁸. En 2015, la production mondiale devrait de nouveau être supérieure à la demande mondiale, si bien que les stocks mondiaux continueront d'augmenter en 2016. Ces derniers devraient atteindre 661 tonnes à la fin de 2015, soit l'équivalent d'environ 17 mois de la demande mondiale à son niveau prévu pour 2016 (les données permettant d'établir des prévisions complètes ne sont cependant pas toutes disponibles). Les pays producteurs ont indiqué qu'ils prévoyaient d'augmenter la production en 2016. À la fin de 2016, les stocks devraient atteindre environ 920 tonnes, quantité suffisante pour répondre à la demande mondiale prévue pendant plusieurs mois au-delà d'une année. L'offre mondiale (stocks et production) de matières premières opiacées riches en morphine restera amplement suffisante pour satisfaire la demande mondiale.

30. En 2014, la production mondiale de matières premières opiacées riches en thébaïne a de nouveau excédé la

⁸Compte tenu de la nouvelle présentation, les figures II et III ne sont pas directement comparables aux figures II et III des publications techniques des années antérieures à 2008.

Figure III. Offre et demande de matières premières opiacées riches en thébaine, en tonnes équivalent thébaine, 2011-2016



^aLes données relatives à la production et à la demande pour 2015 sont fondées sur des données préliminaires (pointillés) communiquées par les gouvernements.

^bLes données pour 2016 sont fondées sur les évaluations (pointillés) communiquées par les gouvernements.

^cÀ l'exclusion des substances qui ne sont pas visées par la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972.

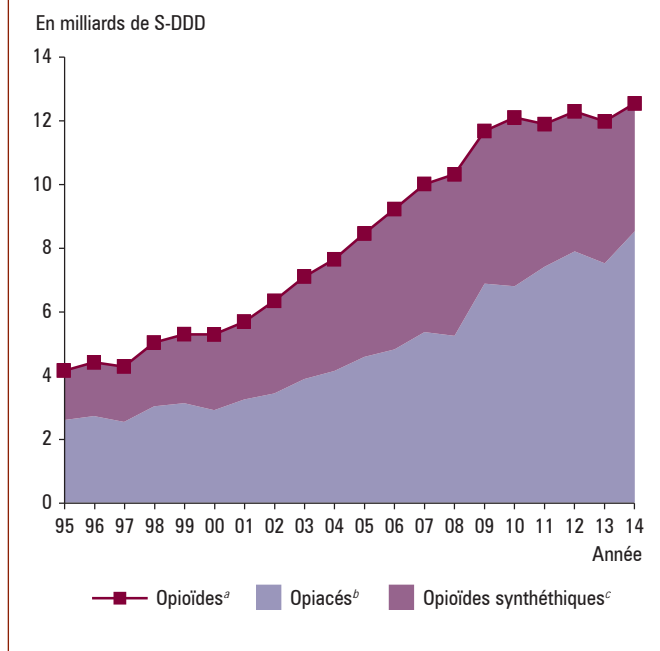
demande, si bien que les stocks ont augmenté, s'établissant à 287 tonnes à la fin de l'année, soit l'équivalent de la demande mondiale pendant 14 mois (voir fig. III). La production devrait augmenter en 2015, puis diminuer en 2016. À la fin de 2015, les stocks mondiaux atteindront probablement 423 tonnes, quantité suffisante pour satisfaire la demande mondiale pendant environ 20 mois et, à la fin de 2016, ils pourraient s'établir à 472 tonnes, quantité suffisante pour satisfaire la demande mondiale pendant plusieurs mois au-delà d'une année. L'offre mondiale (stocks et production) sera plus que suffisante pour répondre à la demande mondiale en 2015 et 2016.

Évolution des niveaux de consommation d'opioïdes

31. La figure IV présente les niveaux de consommation mondiale d'opiacés et d'opioïdes synthétiques pour la période de 20 ans comprise entre 1995 et 2014. Elle prend également en compte les données pour la buprénorphine et la pentazocine, opioïdes placés sous contrôle au titre de la Convention sur les substances psychotropes de 1971⁹.

⁹Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1019, n° 14956.

Figure IV. Consommation mondiale d'opioïdes^a, exprimée en milliards de doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques (S-DDD), 1995-2014



^aOpioïdes: opiacés et opioïdes synthétiques.

^bY compris la buprénorphine, opiacé placé sous contrôle en vertu de la Convention de 1971.

^cY compris la pentazocine, opioïde de synthèse placé sous contrôle en vertu de la Convention de 1971.

Pour permettre l'agrégation des données relatives à la consommation de substances de puissances différentes, les niveaux de consommation sont exprimés en milliards de doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques¹⁰.

32. Au cours des 20 dernières années, la consommation mondiale d'opioïdes a plus que triplé. La part de la consommation mondiale d'opiacés dans la consommation totale d'opioïdes est passée de 63 % en 1995 à 52 % en 2006, avant de remonter à 68 % en 2014. La part des opioïdes synthétiques, utilisés pour les mêmes indications que les opiacés, est donc passée de 37 % en 1995 à 49 % en 2008, avant toutefois de retomber à 32 % en 2014. Entre 2011 et 2014, la part relative des opiacés et des opioïdes synthétiques dans la consommation s'est stabilisée autour de 64 % en moyenne pour les premiers et de 36 % pour les seconds. Selon la tendance générale, la demande d'opiacés devrait augmenter dans l'avenir, mais il est difficile d'établir clairement si leur part dans la consommation totale d'opioïdes augmentera ou diminuera par rapport à la consommation d'opioïdes synthétiques.

¹⁰Voir les notes explicatives afférentes aux tableaux XIV.1.a.i, XIV.2 et XIV.3 concernant les doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques et la méthode utilisée pour calculer les niveaux de consommation; voir également le tableau XIV.3 pour de plus amples informations sur l'évolution des niveaux de consommation.

33. Pendant toute cette période, l'offre de matières premières opiacées dont sont dérivés les opiacés a été jugée suffisante pour satisfaire en permanence la demande évaluée par les gouvernements. De plus, tant la production que les stocks continuent de croître. Certaines évaluations sont jugées inadéquates pour un certain nombre de pays, et les données recueillies et analysées par l'OICS montrent que la consommation de médicaments pour le traitement de la douleur et à d'autres fins médicales est encore faible dans la plupart des pays. Environ 5,5 milliards de personnes n'ont toujours, au mieux, qu'un accès limité aux médicaments contenant des stupéfiants tels que la codéine ou la morphine, de sorte que 75 % de la population mondiale se voit privée de tout accès à des traitements de la douleur dignes de ce nom. Environ 92 % de la morphine consommée dans le monde l'est dans des pays où ne vivent que 17 % de la population mondiale, à savoir principalement aux États-Unis, au Canada, en Europe occidentale, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

34. Le déséquilibre observé dans la disponibilité des analgésiques opioïdes est particulièrement préoccupant, car les données les plus récentes montrent l'incidence croissante, dans les pays où ces médicaments ne sont pas aisément accessibles, d'un grand nombre d'affections pour lesquelles une prise en charge de la douleur est nécessaire, notamment le cancer.

35. Les conventions internationales relatives au contrôle des drogues ont pour objectif général de mettre en place aux niveaux national et international un système efficace de gestion de la disponibilité des stupéfiants utilisés pour soulager la douleur et, à cet effet, d'assurer aux patients qui en ont besoin la délivrance en toute sécurité des meilleurs médicaments à des prix abordables, tout en empêchant leur détournement aux fins d'abus.